



Sauvons le Climat

www.sauvonsleclimat.org

Paris, le 26 janvier 2016

Objet : pour une transition énergétique responsable

Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement
Durable et de l'Ecologie

Madame la Ministre,

L'année 2015 aura été celle de l'énergie et de l'environnement, focalisée dans notre pays sur deux événements majeurs : le vote de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la COP 21 qui aura été l'une des dernières chances d'organiser la lutte contre les dérèglements climatiques et ses effets désastreux pour l'humanité.

Tous les participants de la conférence de Paris en sont convenus : il y a maintenant urgence à réduire la consommation des énergies fossiles afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dont le gaz carbonique constitue l'élément principal. Leurs effets sur le climat tendent en effet vers une irréversibilité des plus préoccupantes et cet objectif de réduction est à considérer comme la priorité absolue au regard des générations futures.

La loi LTECV renouvelle l'engagement international de la France de réduire de 75 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Ces émissions proviennent pour l'essentiel de notre consommation de 120 millions de tonnes équivalent pétrole de combustibles fossiles (charbon, gaz et pétrole) pour nos transports, notre industrie et le chauffage de nos bâtiments.

Le remplacement de combustibles fossiles par l'électricité constitue une part essentielle de la solution. Or, en l'absence de solutions industrielles de stockage de l'électricité, l'éolien et le photovoltaïque, en complément de l'hydraulique, ne peuvent pas à eux seuls s'imposer comme des alternatives aux combustibles fossiles et nucléaire et réduire les émissions de gaz carbonique en raison de leur production intermittente.

Ainsi, avec le plafonnement de la production électronucléaire prévue par la loi, plus la production d'électricité avec des énergies renouvelables augmentera, plus il faudra compenser leur intermittence avec des centrales thermiques. Il s'en suivra une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et un impact négatif sur le climat. L'expérience allemande en fait la démonstration : le développement effréné de l'éolien et du photovoltaïque est sans effet sur le recours au charbon, donc sur les émissions de CO₂ allemandes qui restent les plus élevées d'Europe ! Par contre il coûte très cher aux consommateurs de ce pays : plus de 24 milliards d'euros en 2015, soit une augmentation de 12% par rapport à 2014 ; ceci sans compter les coûts de développement et de stabilisation des réseaux !

Pour autant, l'électricité est devenue aujourd'hui une ressource vitale, au même titre que l'eau, sans laquelle il ne peut y avoir de développement économique. La politique énergétique de notre pays devrait tenir compte des réalités, des besoins et des engagements pris par la France devant le monde dans le cadre de la COP 21.

Claude Jeandron

Président du collectif « Sauvons le climat »

Correspondance : Sauvons le climat – 19 rue des Aulnays – 95150 TAVERNY

Tél : 06 25 63 08 44

Madame la Ministre, en ces temps où les ressources financières de la France sont comptées, ne serait-il pas temps de réviser les montants des subventions accordées aux EnR électriques (éolien, photovoltaïque) comme l'ont déjà fait d'autres pays européens et d'en transférer une partie au profit des EnR thermiques (chauffe-eau solaire, pompe à chaleur, géothermie, biocarburants, méthanisation) qui se substituent directement aux combustibles fossiles, qui ont des marges de progression importantes et sont véritablement créatrices d'emplois non délocalisables ??...

Il serait grand temps que les ONG, qui font profession de lutter contre le réchauffement climatique, reconnaissent que l'énergie nucléaire, énergie décarbonée, est une part importante de la solution de la question climatique en accompagnement des énergies renouvelables et de la modération de nos consommations.

Il conviendrait aussi que les arguments de nos scientifiques (1) (2) soient enfin entendus. Ils s'opposent à un discours qui fait peu de cas des mérites reconnus de la France en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Il est en effet surprenant que notre pays n'ait pas mis en avant, lors de la COP 21, ses performances. Pourtant, grâce à ses énergies renouvelables, comme l'hydraulique et la biomasse, à ses efforts (qui devraient être amplifiés) sur l'efficacité énergétique et, enfin, au nucléaire pour la production d'électricité, la France est très en avance sur les autres grands pays européens, avec ses 5 tonnes de CO₂ par habitant et par an (contre 9 t CO₂/hab/an en Allemagne).

Madame la Ministre, vous avez déclaré que le nucléaire est une "énergie d'avenir" et nous ne pouvons qu'approuver cette appréciation. Cette vision positive devrait s'appliquer dès maintenant.

En ce début d'année, nous formons le vœu que la Centrale de Fessenheim ne soit pas condamnée alors qu'elle a fait l'objet d'une autorisation de fonctionnement de dix années supplémentaires par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, reconnaissant la valeur des modifications mises en œuvre sur cette installation qui en font l'une des plus modernes et des plus rentables de notre Parc de centrales.

Décider la fermeture anticipée de cette centrale et la réduction de notre production nucléaire irait dans le sens d'une plus grande émission de gaz carbonique, le contraire de ce que la France a plaidé lors de la COP 21.

Comme tous les dirigeants de la planète réunis au Bourget en décembre, Sauvons le Climat place la lutte contre les dérèglements climatiques comme première priorité. Nous continuerons d'agir pour que tous les actes soient conformes à cette ambition. Etant reconnus comme « organisation observatrice » par l'UNFCCC, nous renouvelons notre souhait de participer aux instances de concertation nationale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le président de Sauvons le Climat

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke across it and a long horizontal line extending to the right.

(1) Avis de l'Académie des Sciences du 6 janvier 2015 sur la transition énergétique.

(2) Avis de l'Académie des Technologies du 10 juin 2015 sur la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte.